



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mardi 30 octobre 2018
à 20H30

Compte-Rendu

Etaient présents :

Séverac d'Aveyron : M. Camille GALIBERT, M. Raymond GUITARD, M. Jérôme de LESCURE, Mme Florence RAYNAL, M. Alain GAL, M. Christian DELMAS, Mme Mélanie BRUNET, Mme Thérèse CASAGRANDE **Laissac Séverac l'église** : M. David MINERVA, Mme Danielle BOURREL, M. Yves KLEIN, Mme Françoise RIGAL, M. Jean-François VIDAL, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, M. Gérard LEMAIRE, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Vimenes** : Mme Nathalie RICARD, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : M. Marc BORIES, M. Patrick BLANC, Mme Odette LAGARRIGUE, M. Jean-Pierre NIEL, **Pierrefiche** : M. Gérard MAJOREL, **Campagnac** : Mme Eliane LABEAUME, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Robert VAYSSE, M. Alain VIOULAC, **Bertholène** : Mme Isabelle POIRIER, **Sainte-Eulalie d'Olt** : M. Christian NAUDAN, **La Capelle Bonance** : M. Jean-Louis SANNIE, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER, **Pomayrols** : Mme Christine VERLAGUET

Pouvoirs :

Mme Marie-Claire COUDERC a donné pouvoir à M. Alain GAL
M. Jacques MAISONABE a donné pouvoir à Mme Isabelle POIRIER
M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC a donné pouvoir à M. Jérôme de LESCURE
Mme Georgette LACOSTE a donné pouvoir à Mme Mélanie BRUNET
M. Jean-Michel LADET a donné pouvoir à Mme Eliane LABEAUME
M. Paul REDON a donné pouvoir à M. Gérard LEMAIRE
Mme Hélène VAYSSIERE a donné pouvoir à Mme Françoise RIGAL
M. Roger AUGUY a donné pouvoir à Mme Christine VERLAGUET

Secrétaire : Mme Danielle BOURREL

Monsieur le Président adresse les condoléances du Conseil à M. Marc BORIES, suite au décès de sa maman ainsi que M. Romain MARCILLAC, agent communautaire, dont le papa nous a quitté.

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : signature de la convention d'objectifs avec l'Espace Emploi Formation Causses et Aubrac.

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 25 septembre 2018

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 25 septembre dernier est adopté à l'unanimité sans réserve et modification.

Augmentation de l'agrément (nombre de places d'accueil) de la micro-crèche « Sonatine » gérée par le Centre Social du Pays d'Olt

Monsieur le Président précise que la micro-crèche Sonatine dispose d'un agrément permettant l'accueil de 8 enfants simultanément.

Cette structure répond aux besoins de 35 familles, soit environ 4,6 enfants par place avec 74% de taux d'occupation en moyenne (pic atteint entre 9h et 17h et moindre occupation entre 7h30 et 8h30 et entre 17h30 et 18h30).

Elle reçoit beaucoup de demandes spécifiques, liées au bassin d'emploi : horaires décalés, planning au mois (foyer de vie Adapei, EHPAD, la Poste, agriculteurs...). Ces demandes nécessitent beaucoup de flexibilité et induisent un nombre important d'enfants accueillis. 18 enfants sont sur liste d'attente.

Des recherches de solutions alternatives ont été effectuées avec les familles (assistants maternels, info congé parental, garde partagée, aide à domicile avec l'Espace Emploi Formation par exemple).

L'augmentation du nombre de places d'accueil de la micro crèche apparait comme la solution la plus à même de répondre à cette demande. La micro-crèche peut recevoir jusqu'à 10 enfants simultanément sans ni travaux, ni aménagement, ni recrutement de personnel supplémentaire (le taux d'encadrement est le même jusqu'à 12 enfants).

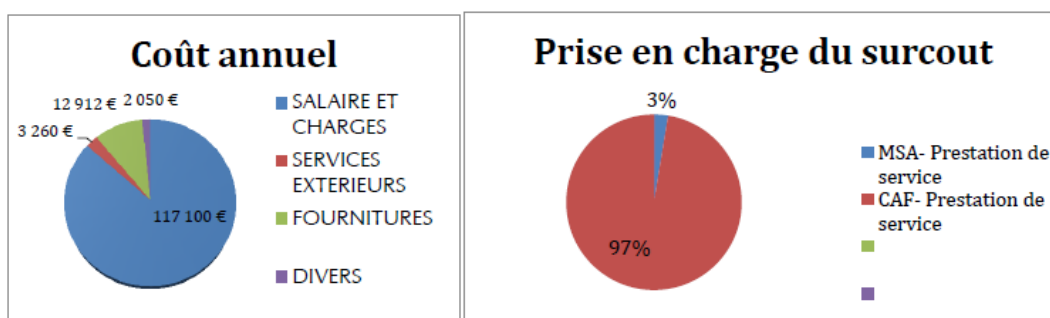
Cette augmentation du nombre d'agrément (9 places + 1 d'urgence) est donc la solution la plus simple et la plus rapide à mettre en œuvre et à moindre frais pour la Communauté de communes.

L'impact financier de cette proposition est le suivant :

Surcoût de fonctionnement de la structure:

- Fournitures d'activités/ couches/ entretien = 1 840€
 - Repas/goûter = 1 837€
- = 3677 €**

Le Centre Social du Pays d'Olt ne demandera pas de complément d'aide à la Communauté de communes. Par contre, la Communauté de Communes bénéficiera d'une aide de la CAF de 1500 € supplémentaires au titre du CEJ.



La commission a donné un avis favorable pour l'augmentation du nombre d'agrément à la micro-crèche Sonatine. Le Bureau réunit le 22 octobre également.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Elargissement du territoire d'intervention du Relais Assistants Maternels (RAM) géré par le Centre Social du Pays d'Olt

M. le Président expose que le territoire des Causses à l'Aubrac dispose de 3 RAM (1 qui couvre le secteur de Séverac, 1 qui couvre le secteur de Laissac et 1 qui couvre le secteur de St Geniez).

Depuis plusieurs années, le RAM de St Geniez répond aux demandes des assistants maternels et des parents du secteur « Lot et Serre » de façon informelle : par téléphone, par mail, par envoi de documents mais sans déplacement de l'animatrice et sans permanence ni temps de jeux collectifs délocalisés. De plus, le service « Agrément » du Conseil Départemental renvoie les demandes du secteur de Campagnac/St Laurent d'Olt vers St Geniez et fournit la liste d'assistants maternels en incluant les 2 secteurs : St Geniez et Campagnac.

Enfin, pour la CAF, le secteur de Campagnac n'est pas « couvert » officiellement par un RAM.

Le Centre Social du Pays d'Olt souhaite clarifier le fonctionnement du RAM et développer la couverture du RAM à Campagnac/St Laurent.

Cela permettrait au territoire des Causses à l'Aubrac d'être couvert entièrement et de proposer à tous les assistants maternels et tous les parents le même service quel que soit le lieu d'habitation, mais aussi de clarifier le secteur d'activité de l'animatrice du RAM.

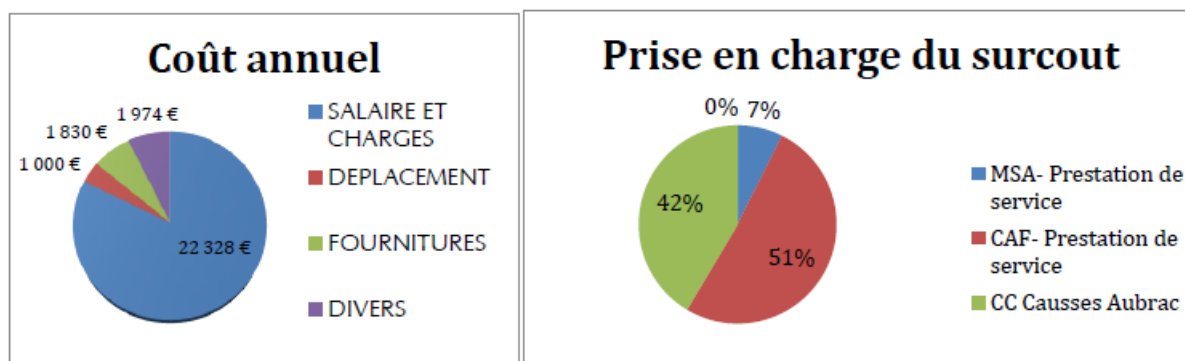
Cet élargissement du territoire implique une ouverture supplémentaire avec une permanence administrative et un atelier collectif délocalisés.

Le Centre Social devra se doter de mobilier et de petits jeux pour équiper les salles de Campagnac et St Laurent. Une demande en ce sens pourrait être faite auprès de la CAF et de la MSA pour aider à l'investissement.

L'impact financier de cette proposition est le suivant :

Le surcoût de fonctionnement du service est de 11 142€ / an (salaires , frais de déplacements, fournitures d'activités)

La Communauté de communes serait sollicitée à hauteur de 4 618€ supplémentaires, portant la participation annuelle à 8 820€ pour le fonctionnement global du service à l'année sur les secteurs de St Geniez et Campagnac/ St Laurent.



La commission a donné un avis favorable afin d'élargir le territoire d'intervention du RAM géré par le Centre Social des Pays d'Olt. Le Bureau réunit le 22 octobre également.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Harmonisation de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des structures « enfance, petite enfance, jeunesse ».

La Communauté de Communes compte maintenant 4 associations qui gèrent pour le compte de la Communauté de Communes des missions liées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (AFR du Laissagais, AFR du Séveragais, Centre Social du Laissagais et Centre Social des Pays d'Olt).

Certaines charges ne sont pas facturées à ces associations par les communes (loyers, ménages par exemple...). Elles sont qualifiées de supplétives. Ces charges sont intégrées aux bilans des services transmis à la CAF et à la MSA mais n'apparaissent pas en comptabilité générale.

Afin d'en améliorer la gestion, la lisibilité comptable, il est proposé d'harmoniser les fonctionnements en facturant réellement ces charges aux structures.

La Communauté de Communes réalisera une estimation des frais (moyenne sur les deux dernières années) afin d'augmenter la subvention en fonction des besoins.

Un travail d'évaluation de ces coûts sera mené en fin d'année 2018, afin de pouvoir prévoir les nouvelles enveloppes financières au budget 2019.

Une réflexion au niveau des agents mis à disposition par les Communes et la Communauté de Communes doit également être menée en relation avec les structures.

La commission a donné un avis favorable sur ce principe ainsi que le Bureau.

Le conseil valide ce principe.

Conventionnement avec la Direction Départementale des finances publiques - MSAP

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes a été sollicitée par la DDFIP pour signer un partenariat avec les 4 MSAP afin de proposer un soutien pour les télédéclarations aux usagers des MSAP.

Les agents d'accueil disposeront d'un contact privilégié avec un agent de la DGFIP et suivront une formation (1/2 journée « socle de base » + 1 demi-journée « Prélèvement à la source »).

La formation relative au prélèvement à la source se déroulera le 15/11/2018 à 14H à Rodez.

M. le Président est autorisé à signer la convention correspondante à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

Choix du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Maison d'assistants maternels à St Laurent d'Olt (MAM)

Monsieur le Président rappelle que le secteur de Saint Laurent d'Olt est dépourvu d'assistants maternels et les parents n'ont d'autres choix que de se tourner vers l'offre lozérienne pour la garde de leurs jeunes enfants.

La Commission Services à la Population a proposé l'idée, retenu par le Conseil, de créer une MAM sur cette commune.

Le dossier est avancé et, suite à la visite des services de la PMI et aux préconisations recensées (1 ouvrant par pièce, espace activités de 3m²/enfant, sommeil de 4/5 lits par dortoir + 7m² pour 1 lit...), l'estimation des travaux d'aménagement des locaux s'élève à 60 000 € HT.

Pour rappel, le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Conseil Départemental : 8 090 € demandés en cours d'instruction.
- DETR : 8 091.62€ octroyés
- Autofinancement : 43 818,38 € HT

Toutefois, le changement de destination du bâtiment, l'étendue des travaux nécessite le concours d'un architecte pour notamment l'obtention d'un permis de construire.

Monsieur le Président propose de retenir Mme BAGES, architecte, qui dispose d'une expérience dans ce domaine (pôle petite enfance à St Geniez...) dont l'offre est la suivante :

Tranche Ferme (Phase conception): APS, APD : 2000€ HT

Tranche Optionnelle (Phases consultation, suivi des travaux et Phase Consultation, suivi des travaux et réception): ACT, DET, AOR : 5000€ HT

Soit 7000 € HT pour les deux phases.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Président à signer un contrat de Maîtrise d'œuvre dans les conditions présentées.

Proposition de rachat des équipements du restaurant « le petit lézard », Lac de la Cisba.

Le site du Lac de la Cisba propose plusieurs activités dont de la restauration.

A ce titre, la SARL « Grain de Sel » a signé une convention d'occupation du domaine public avec la commune de Sévérac le Château le 04 février 2015 pour implanter un bâtiment démontable destiné à l'exploitation d'une buvette et d'un snack.

Le preneur dénonce cette convention pour se recentrer sur une autre activité (Clôt du Chêne au Massegros) ce qu'il regrette car l'activité de restauration sur le lac prenait de l'ampleur.

Monsieur Marc BORIES expose que la communauté a l'opportunité de racheter la licence IV de l'établissement ainsi que les installations (hors mobilier tables, chaises, vaisselles, matériel de cuisson...).

Le rachat de la licence IV est estimé à 9000 € TTC maximum. La partie bâtiment à 26 000 € HT avec un point à éclaircir sur l'assujettissement ou non à la TVA de ce montant.

Dans le même temps, la Communauté de Communes doit d'ores et déjà se pencher sur la rédaction du cahier des charges pour trouver un repreneur avant la prochaine saison.

La Communauté aurait tout intérêt à acheter la licence IV (à revendre ou à louer) ainsi que les installations pour rendre l'offre de reprise plus attractive.

Les montants sont susceptibles de varier à la marge. Ils seront présentés une fois connus.

Monsieur Camille GALIBERT précise que deux agences ont évalué de façon assez proche le rachat de la licence et des installations pour les montants indiqués. Le gestionnaire ayant développé un fonds de commerce qui contribue à valoriser cet ensemble.

La commission économique et le Bureau ont donné un avis favorable.

Le conseil acte cette démarche et sera amené à délibérer sur des conditions de reprises plus précises.

Location du droit de pêche sur le Lac de la CISBA

Monsieur Marc BORIES précise que le territoire des Causses à l'Aubrac peut proposer des produits « pêche » variés en s'appuyant sur la diversité des pratiques, des poissons recherchés et des parcours (Barrage de Castelnau, Lac des Picades, Lac de la Cisba...)

Il rappelle que la commune de Sévérac d'Aveyron a initié le projet de valorisation « pêche et nautisme » sur le plan d'eau de la Cisba.

Ce projet consiste en l'implantations d'un bâtiment d'accueil/abri, de pontons pour faciliter l'accessibilité aux pêcheurs en pied de talus, à développer la pratique de la pêche en « float tube », à créer un parcours cross-fit (de santé)...

Ce projet, prévu au budget, est évalué à 102 725 € HT avec un plan de financement prévisionnel optimal : 30 % du FEDER Massif Central, 20% de la Région, 20% du CD12, 10 % de la commune de Sévérac d'Aveyron, 20 % d'autofinancement.

De son côté, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) propose une démarche de développement ambitieuse autour de l'activité « pêche » qui rejoint parfaitement les attentes du territoire en la matière.

La FDPPMA sollicite, à ce titre, auprès de la Communauté de Communes :

- la location du droit de pêche pour 10 ans et 3 mois (du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2028) pour la mise en place d'une gestion piscicole en cohérence avec le schéma de développement du loisir pêche, pour effectuer des alevinages, des contrôles, des pêches électriques, assurer l'entretien et le nettoyage des berges.
- Le classement en 2^{ème} catégorie du plan d'eau pour 5 ans (eaux à dominantes cyprinicoles => pêche toute l'année avec périodes de fermetures spécifiques pour certaines espèces).

La Commission Tourisme s'est prononcée favorablement ainsi que le Bureau.

Le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises

Monsieur Camille GALIBERT expose que le garage Fumel via la SCI « Alice et Robin » sollicite une aide de 18 577,64 € sur 185 776,64 € HT de travaux auprès de la Communauté de Communes pour la construction de son garage à St Martin de Lenne (soit 10% de dépenses éligibles conformément au règlement d'aides voté par la Communauté de Communes).

Le garage peut prétendre également à une aide de la Région mais sans que le montant total d'aides cumulées dépasse 20% des travaux soit 37 155,33 € (règle des minimis européens).

Il rappelle que l'enveloppe allouée aux aides économiques sur le budget est de 50 000 €.

La commission « Développement Economique » a proposé d'attribuer une aide de 7 200 €. Ce qui permettrait à la Région d'abonder, si le dossier s'avère recevable, à hauteur de 29 955,33 €.

Pour rappel, la règle en matière d'aide immobilière est la suivante :

- En 2018 : 1 € d'aide de la communauté déclenche potentiellement 9 € d'aides de la Région sur un projet éligible
- En 2019 : 2 € d'aides de la CC => 8 € d'aides de la Région
- En 2020 : 3 € d'aides de la CC => 7 € d'aides de la Région

Le Bureau est favorable à l'octroi de cette aide de 7 200 €.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention avec la SCI « Alice et Robin » pour l'octroi de cette subvention.

Avenant aux travaux des vestiaires Roland Saules

Monsieur Sébastien CROS présente les adaptations de fin de chantier sur le Lot « peinture » qui visent à :

-supprimer ou diminuer certaines prestations prévues (laque sur ouvrages métalliques, peinture sur canalisation PVC, joints).

-appliquer 2 couches de peinture non prévues au marché dans le couloir et le local administratif.

Ces modifications génèrent une moins-value de – 1439 € HT portant le marché de 15 870 € HT à la somme de 14 431 €HT. Soit une économie de 1439 € HT.

A noter cependant que la prestation de nettoyage dévolue à ce lot sera réalisée directement par un autre prestataire (de l'ordre de 600 € HT).

Le Bureau a validé ce projet d'avenant n°2.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Président à le signer.

Décisions Modificatives de Crédits

Monsieur Christian DELMAS présente les DM, présentées préalablement en Bureau :

1 – Décision modificative au compte « 657358 participation aux organismes », en section de fonctionnement du budget principal.

Il convient d'ajouter la somme de 30 000 € pour couvrir notamment les dépenses de fonctionnement aux 3 Syndicats Mixtes de Bassins Versants (SMBV2A, LOT DOURDOU, VIAUR), liées à la nouvelle compétence GEMAPI et qui n'avaient pas été intégrées au Budget.

Ce montant sera couvert par une diminution du même montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (articles 023/021) et par une augmentation d'autant de l'emprunt.

Le Conseil la valide à l'unanimité

2- Décision modificative d'affectation des résultats du budget assainissement collectif au budget principal

La restitution de la compétence assainissement collectif entraîne la clôture du budget annexe dédié.

La clôture de ce budget au 31/07/2018 présente :

- un résultat de fonctionnement de clôture de + 104 805,25 €
- un résultat de la section d'investissement de – 80 769,54 €

Soit un résultat global de + 24 035,71 €.

Ces résultats doivent être transférés au budget général. Dès lors, ils pourront être conservés ou transférés aux communes.

La commission « Eau et Assainissement » est favorable à un transfert aux communes suivants une clef de répartition qui reste à déterminer.

Pour ce faire, il convient d'ouvrir les crédits suivants sur le budget général :

DI: 001 : + 80 769.54€ = affectation du résultat de la SI du budget assainissement au budget général

RI: 1068 : + 80 769.54 € = transfert de ce résultat aux communes

RF: 12: + 104 805.25 € = affectation du résultat de la SF du budget assainissement au budget général

DF: 678: + 104 805.25 € = transfert de ce résultat aux communes

Le Conseil l'adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Adhésion et extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont

Monsieur MERCADIER expose que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont, par délibération n° 2018-16 du 21 septembre 2018, a acté une procédure d'extension de son périmètre afin que l'ensemble des EPCI inclus dans le bassin versant puissent adhérer au syndicat pour tout leur territoire.

La couverture de la totalité du périmètre du bassin versant permettra d'obtenir plus d'aides de l'Agence de l'Eau au travers du contrat de rivière Aveyron.

Le conseil de communauté doit approuver les adhésions ou extensions de périmètres des EPCI suivants :

EPCI-FP	Mécanisme
CC Aubrac Lot Causses Tarn (Lozère)	Adhésion
CC Muses et Raspes du Tarn	Adhésion
CC Lévezou Pareloup	Adhésion
CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tarn-et-Garonne)	Adhésion
CC Comtal Lot Truyère	Extension
CC Pays Ségali	Extension
CC Plateau de Montbazens	Extension
CC Grand Villefranchois	Extension

Le conseil à l'unanimité approuve l'ensemble de ces dispositions.

Convention de mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges.

M. Christian NAUDAN rappelle que la Commission « Equipements Sportifs » propose de (re)mettre à disposition ces équipements au bénéfice des collèges du territoire pour l'enseignement des disciplines sportives.

Ces mises à dispositions s'effectueraient sur la base d'un coût annuel de 37 € par élève et par an de chaque établissement.

Sont concernés :

Le Collège privé Haute Vallée de l'Aveyron qui disposerait des installations suivantes :

- Stade R. SAULES
- Piscine de Bournac à Laissac
- Gymnase de Laissac

Le Collège public Jean d'Alembert pour l'utilisation des équipements suivants :

- Stade de la Catonnerie de Séverac le Château
- Piscine de Séverac le Château
- Gymnase de Séverac le château

Le Collège public Denys PUECH :

- Stade de la Falque de Saint Geniez d'Olt
- Piscine de Saint Geniez d'Olt
- Gymnase de la Falque de Saint Geniez d'Olt

Ces conventions sont conclues pour un an, renouvelables tacitement jusqu'au 31/12/2021.

Elles intègrent des obligations classiques : Réservation via planning, respect du matériel et équipements utilisés, assurances

Monsieur David MINERVA précise que les attributions de compensations versées par la commune de Laissac Séverac l'Eglise couvrent les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs transférés. En ce sens, la participation demandée au collège privé n'a pas lieu d'être.

Ce en quoi il est rappelé que, par équité, cette convention est proposée à tous les collèges du territoire sans exception.

Par ailleurs, les attributions de compensations pour les charges de fonctionnement sont fixes et définitives. Elles ne couvriront donc pas les augmentations de ces mêmes charges de fonctionnement (augmentation du coût de l'énergie...).

Enfin, les collèges reçoivent une dotation annuelle de fonctionnement de la part du Conseil Départemental dont une fraction sert justement à régler cette participation.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le conseil adopte ces conventions à l'unanimité (1 abstention)

Projet de réfection du stade de football de St Geniez - Consultation de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur NAUDAN rappelle que lors de la réunion du 24 juillet 2018, le Conseil a validé l'enveloppe de travaux pour la réfection du stade de football de St Geniez d'Olt incluant la couche drainante sans traitement à la chaux estimée à 360 000 € HT.

A ce montant il convient d'ajouter 25 000 € HT de pompage ou de forage.

Il est proposé au Conseil de lancer un marché de Maitrise d'œuvre sur la base d'une enveloppe de travaux de 385 000 € HT. Et d'autoriser M. le Président à contractualiser l'offre mieux disante.

La notation des offres serait la suivante :

1. Prix des prestations 60 %
2. Valeur technique de l'offre 40 %

La valeur technique sera évaluée sur 100 points au vu des éléments fournis dans le mémoire technique et sur la base des sous-critères suivants :

- a. Moyens humains affectés, qualification (CV) 30 points

- b. Organisation de l'équipe, gestion des tâches 30 points
- c. Relations avec le maître d'ouvrage 20 points
- d. Délais d'exécution et calendrier 20 points

Les financements suivants seront recherchés pour équilibrer cette opération :

Chiffrage	€ HT	Aides prévisionnelles		
gazon naturel avec couche drainante	360000	83 175,00	20%	DETR entre 20 et 40%
pompage Lot ou forage	25 000,00	72 000,00	20% de 360 000 € HT	Région de 20 à 30%
MO - 7,5%	28 875,00	103 968,75	25%	CD12 équip sportifs structurants, 30% d'aide plafonnée à 250 000 € HT.
CSPS	2 000,00	20 000,00	5%	FAFA
		53 556,25	12,88%	LEADER
		83 175,00	20,00%	Autofinancement 20%
TOTAL € HT	415 875,00	415 875,00		

Ce plan de financement reste prévisionnel et correspond aux montants qui seraient sollicités.

Le Bureau a donné un avis favorable à cette consultation de Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil approuve cette consultation à l'unanimité des suffrages exprimés (1 voix contre).

Contrats de location dans le cadre de l'organisation des pôles techniques

Monsieur PEYRAC rappelle que lors de la réunion du 25 septembre dernier, le Conseil a acté la location de bâtiments dans l'attente d'une organisation définitive des pôles de St Geniez et de Sévérac.

Concernant le Pôle de St Geniez et comme évoqué, il est proposé de louer à compter du 15 novembre 2018 (date prévisionnelle), une partie des ateliers municipaux.

Les locaux loués seront utilisés exclusivement par les agents de la Communauté de communes. Ces locaux comprennent :

En RDC :

- un bureau ,
- un local vestiaires,
- sanitaires, WC...,
- un espace commun,
- un local de rangement,

d'une surface totale de de 79 m2 .

au niveau -1 :

- un atelier de 440 m2 et 1460 m2 d'espaces extérieurs avoisinants,

sur une surface totale développée de bâtiment de 1760 m2

L'aire de lavage située à la caserne des pompiers sera utilisée par les services de la Communauté de communes.

Le loyer est de 1300 € TTC mensuels toutes charges comprises indexable à la date anniversaire du contrat.

La commune de St Geniez d'Olt et d'Aubrac a approuvé ce contrat le 22 octobre 2018.

Le Conseil, à l'unanimité (2 abstentions) autorise M. le Président à le signer également.

Contrat Grands Sites avec le PNR des Grands Causses

Monsieur le Président rappelle que le PNR « Grands Causses » a été labellisé **Grands Sites Occitanie Millau-Roquefort** autour de 3 cœurs emblématiques :

- Millau et le Viaduc de Millau,
- Roquefort-sur-Soulzon, soit le périmètre de l'AOP
- Sylvanès et le « Centre Culturel de Rencontre ».

Cette politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.
-

Le Secteur « Lot et Serre » et Sévérac d'Aveyron ne se situent pas sur un cœur emblématique MAIS dans la zone d'influence de Millau.

A ce titre, tout projet structurant porté dans ces communes et entrant dans le champ du contrat peut y être inscrit. Des projets d'immobilier touristique peuvent notamment être accompagnés (PASS Tourisme et Contrat de développement et d'Innovation).

Monsieur le Président rappelle que sont signataires du contrat :

- Le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de l'Aveyron,
- les Communes de Millau, de Roquefort, de Sylvanès,
- les Communautés de Communes de Millau Grands Causses, du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons , Monts Rance et Rougier, des Causses à l'Aubrac, de la Muse et des Raspes du Tarn, Larzac et Vallées,
- le PETR du Syndicat Mixte du Lévézou,
- l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron,
- l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses,
- le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Bureau a émis un avis favorable à la signature de ce contrat.

Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Projets culturels

Monsieur le Président proposent les démarches et engagements culturels suivants :

1- Recyclage des Livres – Convention avec Recyclivre

Les bibliothèques du territoire ont besoin de réguler leur collection de livres (**désherbage**) en raison de mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou le contenu manifestement obsolète. Il peut s'avérer également que le nombre d'exemplaires soit trop important par rapport au besoin.

Suivant leur état, les ouvrages éliminés et remplacés peuvent être détruits, valorisés comme papier à recycler, ou confiés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération ...)

A ce titre, il est proposé que la coordinatrice du réseau des bibliothèques organise pour la première fois en 2019, le recyclage des livres avec RecyclLivres (RecyclLivres.com est un site internet de vente de livres d'occasion original et solidaire).

La coordinatrice assurera le transport et organisera le stockage des livres désherbés de toutes les bibliothèques qui le souhaitent, afin d'atteindre les quotas minimums de RecyclLivres (2000 livres – 48 cartons).

RecyclLivres accepte tous types de livres en bon état général à l'exception :

- des dictionnaires et encyclopédies,
- des manuels scolaires,
- des livres de poches sans codes barre,
- des livres de type « Club »,
- des revues, journaux et magazines.

La Mairie de Laissac Sévérac l'Eglise propose de mettre à disposition un local pour une durée limitée (Le Moulinet) pour entreposer ces ouvrages « désherbés ».

RecyclLivres reverse 10% du prix des ventes des livres à l'association de notre choix.

La Commission culture et patrimoine propose de reverser ces 10 % à une association qui lutte contre l'illettrisme : l'association « Lire et Faire Lire » (partenaire national en cours de RecyclLivres).

Le Conseil , à l'unanimité, accepte la mise en place d'un espace de stockage des livres désherbés et autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec RecyclLivres.

2- Itinéraire artistique CONCERTOONS

Le compositeur Roberto Tricarri, spécialisé dans la création musicale pour le cinéma muet, propose un voyage surprenant et humoristique revisitant l'univers du dessin animé. Le ciné-concert « Concertoons » rassemble une sélection de dessins animés, des années 1930 à 1970, accompagnés en direct par un duo de musiciens utilisant de multiples instruments (violoncelle, cuivres, bois, percussions, synthétiseur...).

La proposition d'itinéraire comprend :

- 4 ateliers de 2 h à avec l'artiste en classe (du 5 au 16 novembre 2018),
- le spectacle « Concertoons » pour les scolaires sur le temps scolaire (le vendredi 23 novembre après-midi) avec présentation du travail des élèves en première partie au cinéma de St Geniez d'Olt,
- le spectacle « Concertoons » tout public en soirée (le vendredi 23 novembre soir) avec présentation du travail des élèves en première partie au cinéma de St Geniez d'Olt.

3 écoles sont identifiées pour participer à cet itinéraire :

- 19 CM1 école des Marmousets Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
- 21 CM2 école des Marmousets Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
- 25 CP-CM école de Campagnac
- 14 CP-CM école de Castelnau

Aveyron Culture prend en charge tous les ateliers en classe et les frais liés à ces ateliers.

De son côté, la Communauté de Communes prendrait en charge les 2 représentations et les frais liés au spectacle soit : 2000 € (2 concerts) plus 200 € (déplacements) + 144 € (repas) = **2344 € TTC**
+ les droits SACEM (environ 50€ à 150€).

Madame CASAGRANDE précise que Sévérac d'Aveyron organise le même spectacle « tout public » le 19 décembre prochain.

Le conseil approuve à l'unanimité cet itinéraire dans les conditions présentées.

3- Proposition de partenariat avec l'Association Renaissance du Vieux Palais et médiation en relation avec le PIS

Pour la saison musicale 2018-2019, l'association propose :

- une action de médiation (petite participation : ex 2€ par personne qui reste à déterminer)
- 1 concert

Moyennant la somme de 1021€ TTC

La commission Culture souhaite travailler avec cette association en 2019. La médiation pourrait être envisagée en partenariat avec le Point Info Séniors (public visé : les personnes âgées).
Madame BOURREL précise que l'organisation d'un transport faciliterait l'accès des personnes âgées à ce dispositif.
Monsieur le Président propose que la Commission étudie cette question.

Le conseil approuve à l'unanimité cette démarche qui sera représentée en temps voulu.

4- Participation financière pour « The Rocket »

Une action est menée par Aveyron Culture dans le cadre de « Culture Handicap et dépendance » à l'IME de la Roquette.

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap non seulement d'accéder à la création musicale, mais aussi de restituer ce travail de création au sein de l'établissement pilote, l'IME de La Roquette, devant un public composé des personnes accueillies dans cette structure, de leurs familles et du tout public dans un premier temps. Ce travail a débuté en avril 2016 et se poursuivra jusqu'en juin 2019.

L'année trois permettra la création d'un nouveau spectacle qui sera présenté devant le tout public dans des lieux de spectacle et notamment au cours du festival qui devrait être organisé fin juin 2019 (diffusion du spectacle de création).

La Commission « Culture et patrimoine » souhaite répondre favorablement à la demande de subvention de 1 000€.

Monsieur GAL précise que la salle communale de Lapanouse est mise à la disposition de cette manifestation.
Monsieur GALIBERT ajoute que la Commune de Sévérac d'Aveyron a financé cette action pendant deux ans à hauteur du même montant.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition de subvention de 1000 €.

5- Projet autour du conte « Ecoles qui content »

Des écoles ont contacté notre coordinatrice pour travailler autour d'un projet sur le conte et sur l'oralité dans les classes. 15 classes sont intéressées.

Un projet est en cours de formalisation pour proposer:

- un itinéraire artistique en partenariat avec Aveyron Culture,
- une formation aux enseignants sur une demi-journée,
- d'autres ateliers en classe,
- une restitution des contes des enfants sous forme de CD.

Le financement de ce projet est à bâtir entre Aveyron Culture, la Communauté de Communes, la Région...
Aveyron Culture et la Région abonderaient à hauteur de 60% minimum de l'enveloppe.

Le budget estimatif à charge de la Communauté de Communes est évalué entre 3 000€ et 4 000€.

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce pour la poursuite de cette opération. Des éléments plus précis seront présentés au Conseil dès qu'ils seront connus.

6- Convention « Mois du Film Documentaire »

Dans le cadre du mois du film documentaire, il est proposé de projeter gratuitement en novembre des films documentaires sur le thème de l'Utopie.

Ce dispositif est porté par le Conseil Départemental de l'Aveyron et sa médiathèque, les bibliothèques de Laissac, Bertholène, de Lavernhe et la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

Sont proposés à la projection : Territoire perdu, Première question sur le bonheur, L'AN 01

L'engagement des parties est le suivant :

MDA :

- Prise en charge des coûts des droits de diffusion
- Prise en charge des coûts techniques de la projection assurée par Mondes et Multitudes
- Organisation et prise en charge de la rémunération, l'hébergement et les déplacements des intervenants.
- Prise en charge des outils de communication

Les Communes (Bertholène, Laissac, Sévérac d'Aveyron):

- Réservation, mise à disposition, équipement, chauffage de la salle pour la projection
- Assurer le repas des projectionnistes (et des intervenants si besoin)

La Communauté de Communes :

- Prise en charge des impressions des affiches
- Diffusion des outils de communication
- Prise en charge du verre de l'amitié pour les participants à l'issue de la projection

Le conseil autorise M. le Président à signer cette convention.

Madame BRUNET informe le Conseil que Sévérac d'Aveyron diffuse un film documentaire courant novembre (« Auzat l'Auvergnat ») .

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président rappelle, qu'au vu du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), Les agents titulaires, non titulaires, stagiaires des catégories C et B des filières technique, administrative et d'animation peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et / ou supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du Président ou du chef hiérarchique dans la limite de 25H mensuelles pour un agent à temps complet.

Les heures maximales effectuées par un agent à temps partiel sont proratisées au temps de travail de l'agent Ex : exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures seront payées et / ou récupérées dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Sont concernés :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique, Adjoint technique principal 1° cl et 2° cl	Agents polyvalents des services techniques ; Agents de nettoyage ; Agents chargés des travaux de voirie, d'entretien des espaces verts, des bâtiments, de nettoyage ; Ripeur ; Chauffeurs BOM
Technique	Technicien	Technicien, Technicien principal 1° cl et 2° cl	Responsable des services techniques, Techniciens de voirie, Technicien SPANC
Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint administratif, Adjoint administratif 1°cl et 2° cl	Agents des services administratifs, Agents comptables, Agents d'accueil, Assistants de prévention
Administratif	Rédacteur	Rédacteur, rédacteur principal 1° cl et 2°cl	Agents des services administratifs, Responsables administratifs, Responsables des ressources humaines, des marchés publics, des finances
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 1° cl et 2° cl	Animateur du réseau des bibliothèques, animateur numérique

La Commission « Ressources Humaines » et le Bureau ont ces dispositions.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise en place des IHTS à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mise à disposition des agents de la Commune de St Laurent d'Olt auprès de la Communauté de Communes

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mises à disposition individuelles des agents de St Laurent au profit de la Communauté de Communes pour leur permettre d'exercer des tâches relevant des compétences de la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

Commune	A compter	Agents	Fonctions / Missions	Durée
----------------	------------------	---------------	-----------------------------	--------------

d'origine	du			
Saint Laurent d'Olt	1 ^{er} janvier 2018	Hugues LOUBETY	Agent polyvalent des services techniques pour des tâches voirie, fauchage, curage de fossés, entretien des espaces verts et élagage	3 ans
	En fonction des besoins de la Communauté de Communes	Francis VAYSSADE		
		Lucie DELPUECH	Agent de nettoyage	

Création d'un poste de Directeur Général des Services

Monsieur le Président expose qu'après bientôt 2 ans d'existence de la CC de Causses à l'Aubrac, la création d'un emploi de DGS se justifie pour les raisons suivantes :

- Préconisation : EPCI + 10 000 hab création d'un emploi fonctionnel de direction de catégorie A
- Aveyron : 19 Communautés de Communes -> 18 DGS catégorie A- Exception relevée par le cdg12.
- Depuis la fusion en janvier 2017 – toutes les missions ne sont pas assurées
- Positionnement dans l'environnement politique (PETR, Parcs, Département, Région, Communes...)
- Evolution permanente du périmètre des compétences besoin d'anticipation, de préparation, d'accompagnement y compris des communes
- Créer un lien fort entre la Communauté de Communes et les Communes, fluidifier les relations
- Échéance 2020 : renouvellement des élus
- L'état des lieux des ressources du pôle administratif démontre une diminution de 2,69 ETP entre le 31/12/2016, veille de la fusion avec 9,57 ETP et aujourd'hui 6,89 ETP. Les agents actuellement en poste rencontrent une surcharge quotidienne de travail qui représente à tous environ 1ETP. Sur le long terme une telle surcharge quotidien d'une 1H à 2,5H pour certains agents présente des risques de fatigue, des problèmes de santé, une diminution de qualité du travail.

Avec pour missions essentielles à développer :

COLLABORATEUR DIRECT DE L'EXÉCUTIF LOCAL :

-Mettre en œuvre les politiques et décisions du conseil communautaire

- * Assistance et conseil aux élus
- * Participation et évaluation de la faisabilité des projets sur les plans stratégique, juridique et financier
- * Gestion et suivi des projets structurants
- * Participation à la définition du projet global de la collectivité qui vise au développement du territoire

MANAGEMENT :

- manager les équipes et accompagner les évolutions et changements dans les services :

- *Organisation et coordination de l'ensemble des services communautaires et du personnel (41 agents)
- *Mobilisation des énergies
- *Diffusion de bonnes pratiques et promotion de la qualité des relations internes et externes

- Être une personne « ressource » auprès des équipes sur tous les domaines de compétences

- Utiliser les potentiels et optimiser les ressources de la Communauté de Communes

- Assurer le lien entre les décisions des élus et les agents

La commission « RH » a donné un avis favorable pour la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de catégorie A. Le Bureau également.

Les membres du conseil à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) décident de la création d'un poste de catégorie A et de l'emploi fonctionnel affecté.

Désignation de membres pour siéger au sein de l'association gérant la recyclerie de St Geniez

La Communauté de Communes finance l'Association Marmotte pour l'Insertion qui gère la recyclerie installée à la ZA de la Falque.

L'association propose d'intégrer des élus communautaires en son sein.

Le Conseil désigne à l'unanimité :

-M. Patrick BLANC (titulaire) – M. Michel BAYOL (suppléant)
-M. Marc BORIES (titulaire) – M. Jean-Pierre NIEL (suppléant)

QUESTIONS DIVERSES

Signature de la convention d'objectifs avec l'Espace Emploi Formation « Causes et Aubrac » :

M. le Président est autorisé à signer la convention avec le Point Relais Emploi Formation par laquelle la Communauté de Communes confie les missions suivantes :

- accompagnement des personnes en recherche d'emploi et/ou de formation,
- un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination de tous les publics : salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises
- rôle d'observatoire économique
-

Etant rappelé qu'une aide de 23 350 € a été allouée en 2018 à cette association.
Cette convention court pour l'année 2018.

Compétence assainissement collectif

Un recours gracieux a été déposé par la commune de Campagnac (courrier AR du 10 septembre 2018) sollicitant le retrait de la délibération restituant la compétence assainissement collectif aux 5 communes « Lot et serre ». A défaut de retrait, la commune pourra saisir la juridiction compétente.

Convention de mise à disposition des équipements sportifs auprès des associations et clubs

La commission « Equipements sportifs » travaille à la rédaction d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs du territoire.

Dans l'attente, M. le Président a signé la convention avec **l'association de l'Union des Commerçants et Artisans du Laissaguais**, pour la mise à disposition gratuite du Gymnase de Laissac du 25/10/2018 pour l'organisation d'une soirée CABARET.

Il est également proposé de signer une convention avec **l'association « LES VIEUX CRAMPONS SEVERAC »**, pour la mise à disposition du stade de la Catonnerie de Séverac le Château et le stade de Lapanouse pour la saison 2018/2019. Nota : l'association devra transmettre aux services techniques de la communauté de communes le planning des rencontres afin de vérifier les disponibilités des installations.

Ce planning devra être établi en fonction des matchs officiels des clubs de football et de rugby de Séverac le Château qui resteront prioritaires. Cette mise à disposition est gratuite également.

M. Camille GALIBERT rappelle que l'organisation du sport en France est déléguée aux fédérations sportives. Une association sportive doit donc être logiquement affiliée. Ce qui n'est pas le cas des Vieux Crampons qui dispose cependant d'une assurance pour pratiquer cette activité.

Cette convention est adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

Déchetterie de Laissac :

- 1- Le Conseil acte l'avenant n°1 au Lot n°2 « Equipement de quais et signalisation » qui introduit les modifications suivantes sur le marché : Réduction du linéaire de garde-corps en retour de quai pour une moins-value de 1 620 € HT ceci en raison des adaptations techniques en phase EXE. Et la « réintroduction » dans le marché de la moins-value de 6 890 € HT (réutilisation des garde-corps des bennes).
L'augmentation globale du volume de travaux s'élève donc à + 5 270 € HT (6324 € TTC).

2- Les crédits sur cette opération sont insuffisants pour solder l'opération en raison des suppléments suivants:

- Avenant n°1 au Lot n°2 (Cf. Supra).
- Electrification des portails : +4 763.52 € TTC
- Raccordement SUEZ (borne incendie) : +1 742.41 € TTC
- Actualisation des prix des marchés pour les Lots n°2, 4 et 8 : + 3 430.52 € TTC

Soit un total de 16 260.45 € TTC d dépenses supplémentaires retracées au travers de deux décisions modificatives.

Cette somme en dépense est couverte par + 14 050 € TTC d'emprunt et + 2 450 € TTC de FCTVA.

Les AC et le rapport de CLECT

L'Etat attend les montants d'attributions de compensation (AC) les plus précis possibles avant le 23/11/2018 pour le calcul des DGF 2019.

Ces montants pourront être communiqués au-delà de cette date mais sans trop tarder.

A ce titre, la Communauté de communes travaille actuellement à un ajustement du tableau des AC (révisions libres notamment) qu'elle soumettra aux communes.

Contrat Régional Unique du PNR AUBRAC

Le Contrat Régional Unique signé avec la Région et le Département ne sera pas porté directement par le PETR du Haut Rouergue mais par le PNR AUBRAC avec cosignatures des deux PETR « Haut Rouergue » et « Gévaudan ».

Le Comité territorial de programmation de ce contrat sera notamment composé de 4 élus titulaires et 4 élus suppléants pour chaque PETR et autant pour le PNR.

Le PETR du Haut Rouergue a désigné les représentants suivants pour notre territoire :

- JP PEYRAC (T) – D MINERVA (S)
- C NAUDAN (T) – A VIOULAC (S)

MSAP

Le réseau des MSAP du territoire des Causses à l'Aubrac a été présenté en Préfecture lors de la réunion du comité de pilotage des MSAP de l'Aveyron le 19 octobre 2018.

TRESORERIES

M. le Directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques, par courrier du 10 octobre 2018, acte pour l'instant le maintien des deux trésoreries du territoire. Comme d'autres Trésoreries dans le département.

Subventions :

Le Conseil valide :

- 1- une aide de 500 € au bénéfice de l'Association du Marché aux Bestiaux de Laissac pour l'Organisation du 8^{ème} concours des Bœufs de Noël.
- 2- une aide de 2000 € pour aider l'association « la Transformerie » à installer une recyclerie sur la commune de Laissac Sévérac l'Eglise. La Commission « Environnement Déchets » a émis un avis préalable favorable à cette demande.

